

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JANVIER 2019

Etaient présents : Denis BENOIT, Maire, Magalie VIEUX-MELCHIOR, Fabien SYLVAIN, Véronique DJEFFAL, Pierre TERRAIL, Marie-Jo PIEYRE, René DESCOURS, Vincent CHAZALETTE, Alain ROUX, Laurent JEGOU, Laurent FAURE, Loïc FAURE-GEORS, Monique GIRARD, Michel GRARE et Sylvie FAURE.

Absents excusés : Sandrine CHAVAROT et Philippe HUYGHE.

Absentes : Chantal GARNIER et Maryline BERNARD.

Pouvoirs : de Sandrine CHAVAROT à Véronique DJEFFAL et de Philippe HUYGHE à Vincent CHAZALETTE.

Secrétaire de séance : Fabien SYLVAIN

Avant de passer à l'ordre du jour, le maire adresse ses remerciements aux élus et aux services techniques pour la qualité des illuminations qui ont été mises en place à l'occasion des fêtes de fin d'année. Il ajoute que les efforts accomplis chaque année seront poursuivis en 2019.

Le compte-rendu de la séance du 3 décembre 2018 est adopté à l'unanimité des élus présents à cette séance, après prise en compte d'une remarque formulée par Fabien SYLVAIN concernant l'orthographe du nom d'un élu.

Prochain conseil municipal : lundi 4 février 2019 (secrétaire de séance : René DESCOURS).

Permanence des élus : samedi 26 janvier 2019 : Pierre TERRAIL et Véronique DJEFFAL.

Infos diverses

- Recensement de la population : la population légale en vigueur au 1^{er} janvier 2019 est selon l'INSEE de 2.568 habitants.
- Notification d'une subvention du SDED de 10.746,60 € au titre de la performance énergétique des bâtiments communaux, pour le remplacement des portes de divers bâtiments, dont le coût est de 23.733 € HT.
- Résultats de la consultation pour le renouvellement des contrats d'assurances : suite à 3 lots ont été attribués : le lot dommages aux biens à la SMACL pour une cotisation annuelle de 3.222 €, le lot responsabilité civile à Groupama Méditerranée pour une cotisation annuelle de 1.100 € et le lot flotte automobile pour une cotisation annuelle de 2.174 €. Le lot 4 garanties statutaires a été déclaré infructueux, les offres reçues étant moins intéressantes que celle proposée par le Centre de Gestion de la Drôme. Globalement le coût annuel du poste assurances, hors garanties statutaires, passe de 21.069 € à 6.496 € pour un niveau de garanties équivalent.

- Commission sport : mardi 8 janvier à 18h
- Vendredi 11 et samedi 12 janvier : spectacle des Z'Anonymes
- Samedi 12 janvier 11h : vœux du maire et du conseil municipal
- Mardi 15 janvier 18h30 : Vœux du Département Salle coloriage à Crest
- Jeudi 17 janvier 18h : Vœux à la Sous-préfecture de Die
- Vendredi 18 janvier 18h30 : Vœux Mirabel et Blacons
- Commission culture : vendredi 18 janvier à 18h et lundi 21 janvier à 19h
- Vendredi 18 janvier 19h : Passation commandement Pierre-Jean Chavarot à Stéphane Roussel, au centre de secours de la vallée de la Drôme
- Mardi 22 janvier 18h : Vœux au personnel de la commune.
- Mardi 22 janvier 18h30 : bureau du SMPA.
- Vendredi 25 janvier 18h30 Vœux Piégros La Clastre
- Commission travaux : le 28 janvier à 18H30.

Il est ensuite passé à l'examen de l'ordre du jour.

1 – Affaires foncières

Examen de DIA.

Monsieur le maire présente à l'examen de l'assemblée la demande suivante :

L'étude ESTOUR-PAGES, notaires à CREST, a soumis une déclaration d'intention d'aliéner un bien bâti situé 2, rue des Boulards, cadastré AD 145, implanté sur une parcelle d'une surface globale de 60 m².

Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préemption.

2- Finances

✚ Participation à des travaux d'extension du réseau électrique

Le maire expose que les travaux d'extension du réseau électrique que le SDED a déjà réalisés, concernent les deux parcelles de terrain constructible que la commune a proposé à la vente, et qui sont réservées par deux particuliers ayant signé un compromis de vente.

Le coût des travaux est de 6.373,95 €, dont le SDED prend en charge 4.832,80 €.

La participation de la commune est donc de 1.541,15 € TTC.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette participation.

✚ Demande de subvention à l'Etat au titre de la DETR

Le maire commente le plan établi par le cabinet d'architectes COCO pour l'aménagement de toilettes sans urinoirs au sein de l'école élémentaire.

Le bureau de la directrice et la salle des maîtres seront dans le cadre de ces travaux implantés dans la salle de classe occupée par Madame Mozin, dont la classe sera transférée dans la salle d'arts visuels.

Laurent JEGOU observe que le bureau de la directrice deviendra ainsi central.

Magalie VIEUX-MELCHIOR demande s'il est obligatoire que les toilettes des filles et ceux des garçons soient séparés.

Laurent JEGOU lui répond par l'affirmative, puisque c'est la norme pour cette catégorie d'établissements scolaires.

Les aménagements prévus sont évalués par le cabinet d'architecture à 82 135,33 € HT de travaux, majorés de 11.497,50 € H.T. d'honoraires d'architecte, de 2.000 € HT de frais divers et de 10% d'imprévus, soit un total de 103 846 € HT, éligible à un financement au titre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux).

Le conseil municipal demande à l'unanimité une subvention DETR équivalente à 25% du montant HT des travaux.

Le dossier sera présenté en sous-préfecture le jeudi 31 janvier.

L'objectif est que ce nouvel équipement soit opérationnel pour la rentrée de septembre 2019.

Adhésion à la société de sauvegarde des monuments anciens de la Drôme

Le maire indique que la restauration du petit cabanon du parc situé rive droite, en face de l'esplanade, est envisagée.

La Société de Sauvegarde des Monuments Anciens de la Drôme a été rencontrée dans cette perspective et sollicitée, car elle est en mesure d'apporter son savoir-faire pour ce type de chantier et sous réserve un financement.

Au préalable, il est nécessaire d'y adhérer moyennant une participation annuelle de 100 €.

Pierre TERRAIL signale que la réfection de la toiture est nécessaire et demande qu'un soin particulier soit apporté au traitement de la pierre romaine présente sur le bâtiment.

René DESCOURS remarque qu'il existe 3 associations drômoises distinctes dont l'objet est la valorisation du patrimoine ancien.

Il s'agit en l'occurrence dans le cas présent de l'association qui travaille en partenariat avec le conseil départemental de la Drôme, avec lequel une convention a été signée.

Elle a pour vocation de rechercher, faire connaître et contribuer à sauvegarder les monuments et objets d'art du département de la Drôme.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'adhérer à ladite association contre une participation de 100 €.

3- Ressources humaines

▪ Modification du tableau des effectifs

Le tableau des effectifs de la commune est porté à la connaissance de l'assemblée, tel qu'il figure en annexe du budget primitif.

Il constitue la liste des emplois ouverts budgétairement pourvus ou non, classés par filières, cadres d'emplois et grades et distingués par une durée hebdomadaire de travail déterminée en fonction des besoins du service.

Le tableau indique les postes permanents ou non-permanents autorisés par l'assemblée délibérante.

Ce document ne permet pas, en l'état actuel, de satisfaire la demande d'avancement de grade d'un agent des services techniques qui peut prétendre à être promu au grade d'agent de maîtrise et qui en a formulé la demande par courrier.

Une réponse favorable lui a été adressée en retour.

Cependant, il n'existe pas de poste d'agent de maîtrise vacant actuellement.

Il est donc nécessaire, pour accéder à sa demande, de modifier le tableau des effectifs en créant un poste d'agent de maîtrise et en supprimant le poste libéré.

Le conseil municipal décide à l'unanimité, de modifier le tableau des effectifs par la création d'un poste d'agent de maîtrise et la suppression du poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe libéré par l'agent promu.

▪ **Assurance statutaire du personnel en cas d'arrêt de travail**

Le contrat collectif couvrant les risques statutaires du personnel est arrivé à échéance le 31 décembre dernier et une nouvelle mise en concurrence a été organisée par le Centre de Gestion.

Simultanément à cette offre du CDG26, la commune a procédé dans le cadre d'un audit de ses contrats d'assurances, à une consultation des compagnies susceptibles de couvrir ce risque.

Cependant, l'analyse des offres n'a pas permis d'obtenir une proposition plus pertinente que celle proposée par le Centre de Gestion de la Drôme.

Il est donc proposé, au vue de l'analyse de l'absentéisme des 4 années passées de la collectivité, de retenir l'option numéro 3 négociée par le Centre de Gestion, prévoyant une couverture de tous les risques, avec une franchise de 30 jours par arrêt sur l'ensemble des indemnités journalières (sauf pour le capital décès et les frais médicaux) à un taux de 3,70 % du salaire brut.

Le conseil municipal retient cette option à l'unanimité.

Au chapitre des économies réalisées suite à la renégociation des contrats d'assurances, le maire rappelle celle générée par l'extinction nocturne de l'éclairage public, qui malgré l'augmentation de l'électricité a permis de diviser par 2 par rapport à 2014 le coût de ce poste budgétaire.

▪ **Adhésion au CDG 26 pour le RGPD**

Déjà voté au SMPA, aux syndicats Drôme Gervanne et ADN, le RGPD (Règlement Général pour la Protection des Données) désigne la dernière directive européenne concernant les données personnelles.

Il est entré en application dans les états membres de l'union européenne le 25 mai 2018.

Il renforce les droits des citoyens de l'Union européenne concernant leurs données personnelles. Toutes les entreprises et associations des 28 États membres, ainsi que celles issues des pays hors UE mais collectant et traitant des données de résidents européens (comme Google, Facebook ou Amazon par exemple), y sont soumises.

Dans ce cadre, un projet d'adhésion au service de mise en conformité avec la réglementation européenne « RGPD », est proposé par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Drôme.

En effet, il est apparu que le CDG 26 peut mutualiser son expertise et ses moyens, tant en personnel qu'en solution informatique, au bénéfice des collectivités et établissements publics. Il est donc envisagé d'inscrire la commune d'Aouste dans cette démarche.

Le CDG 26 propose, en conséquence, l'accompagnement et la formation de son délégué à la Protection des Données.

Une convention d'adhésion à ce service, détaillant les modalités concrètes d'exécution de la mission, peut être conclue avec le CDG 26.

Le coût de la prestation est de 294 € par jour, étant entendu que 4 jours d'intervention semblent nécessaires en 2019 et 2020, 3 jours en 2021.

Magalie VIEUX-MELCHIOR précise que détourner des listings, même pour une action publique (exemple : plate-forme énergétique), n'est pas conforme au droit.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de mutualiser ce service avec le CDG 26, d'autoriser le maire à signer la convention de mutualisation, ses protocoles annexes, et à prendre ou signer tout document afférent à la mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale en la matière.

4- Renouveau d'une convention avec le SDED

Le maire explique que les travaux de rénovation énergétique réalisés sur le bâtiment Gaston Buis, permettent de bénéficier de certificats d'économie d'énergie.

C'est l'assiette des travaux qui détermine le montant récupérable, étant entendu que le processus peut être rétroactif sur une année.

Or, le SDED propose, dans le cadre d'une convention, de collecter les certificats d'économie d'énergie des communes membres, pour les reverser ensuite à ces collectivités.

La commune avait déjà bénéficié de ce dispositif en 2014, pour l'isolation du plafond des locaux communaux mis à disposition de l'association Rencarts.

Magalie VIEUX-MELCHIOR indique que la valeur des certificats d'économie d'énergie est fixée sur le marché international du mégawatt CUMAC.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de reconduire la convention avec le SDED pour la mutualisation des certificats d'économie d'énergie.

5 – Questions diverses

✓ Permanence des élus

Elle a été assurée par René DESCOURS et Marie-Jo PIEYRE.

Un administré s'est présenté pour formuler une requête pour le compte d'un tiers, chemin de Saint Pierre.

Il a signalé une béalière bouchée à l'intersection sud au bout du chemin, avec pour conséquence un débordement chez des voisins, nouveaux propriétaires du terrain ex Basset, les anciens bourrelets sont peu efficaces, impossibilité de déboucher les buses, il semble il y avoir 2 obstacles dans les buses : nécessité de curage ou d'ouverture de la chaussée (création de la voie : en 1982), la circulation de l'eau a été interrompue. Il a fourni plusieurs photos et plans des lieux en question.

Marie-Jo Pieyre a transmis des remarques de personnes âgées ne pouvant venir à la permanence :

- Une demande réitérée de peinture en blanc des rochers posés entre les platanes route de Blacons à proximité de l' « impasse Saint Pierre »

- Une administrée, au bout du chemin de la Lozière-Sylvestre : sur un terrain agricole privé, son voisin entrepose des voitures, camionnettes, palettes, le terrain semble servir de décharge, un mobil home paraît aussi habité en permanence.

✓ Interventions diverses d'élus

Alain ROUX évoque le problème généré par la pose de bordures de trottoirs sur le chemin de Fontlaure, par l'un des propriétaires riverains et s'étonne que cet aménagement ne fût pas soumis à une autorisation de travaux.

Cette situation provoque des problèmes de circulation des véhicules liés au rétrécissement de la voirie et selon lui, de déviation de l'écoulement des eaux pluviales.

Il affirme que la commune a fait preuve de mansuétude à l'égard de l'instigateur des faits et n'a pas assez soutenu les besoins de Fontlaure.

Le maire confirme le constat de la modification des lieux établi par l'élu mais ajoute d'une part, que bien qu'il s'agisse d'un chemin rural, l'assiette du terrain où sont implantées les bordures est privée et d'autre part qu'il a invité le directeur de l'IME de Fontlaure à lui adresser un courrier signalant les désagréments dont cette situation est à l'origine.

Or, il ne l'a toujours pas reçu.

La convention signée avec les propriétaires riverains prévoit bien un cheminement piétons sur une largeur de 2 mètres à compter du mur de clôture.

Laurent FAURE concède que les travaux n'ont pas été réalisés dans les règles puisque l'eau évite la grille d'évacuation mise en place et suggère qu'il soit exigé de mettre le site en conformité avec l'accessibilité aux piétons.

Le maire fait allusion à la procédure de DUP qui pourrait être une solution radicale au problème de la propriété du foncier.

L'avis de l'avocat de la ville sur ce dossier sera sollicité.

Alain ROUX souligne la nécessité d'entretien des fossés en bordure de routes, afin de limiter les dégâts provoqués par les eaux pluviales. Il s'interroge sur l'opportunité de bousculer un peu les entrepreneurs locaux.

Enfin, l'élu regrette que les tailles de haies ne soient pas systématiquement ramassées et qu'aucune contrainte ne puisse être imposée quand il s'agit de propriétés privées où s'entassent les résidus de tailles.

Loïc FAURE-GEORS pose la question de l'état du déploiement de la fibre optique.

Le maire lui répond qu'une réunion est programmée avec ADN le jeudi 24 janvier et que les SRO (sous-répartiteur optique) et NRO (nœud de raccordement optique) ont été mis en place respectivement à Aouste et Crest.

Les entreprises rencontrent des difficultés pour fournir des études de qualité, faute de personnel compétent et suffisamment formé.

Les difficultés sont les mêmes pour trouver de la main d'œuvre pour les travaux de déploiement.

René DESCOURS attire l'attention de l'assemblée sur la publication « études drômoise » qui consacre 4 pages à Aouste sur Sye dans son numéro 76 de décembre 2018.

Véronique DJEFFAL adresse ses remerciements :

- aux personnes qui ont œuvré pour l'organisation du goûter de Noël, dont les bénéficiaires de la bourse aux permis.

7 dossiers sont en cours dans ce dispositif qui prévoit un aide du CCAS de 500 € aux titulaires du code, après avoir accompli 35 heures de travaux au profit de la collectivité et 10 leçons de conduite.

- aux permanents de la banque alimentaire, dont la collecte a été une réussite malgré le mouvement des gilets jaunes, puisque 4,2 tonnes ont été collectées contre 4 tonnes l'année précédente.

Elle ajoute que le colis de Noël des anciens, sous sa nouvelle forme, a été très apprécié.

La séance est levée à 21H 46